

Politique

On n'ira pas loin dans l'analyse de ce monde-là.

Il est probable que le village des Charbonnières se créa un conseil peu après sa constitution au début du XVI^e siècle. Il s'agissait surtout d'assurer son indépendance vis-à-vis du Lieu, village plus important et de plus ancienne date, mais aussi chef-lieu de commune.

Les traces d'un premier Conseil ne se découvrent cependant qu'au milieu du XVII^e siècle. On lit alors dans un document du 5 décembre 1653 :

Se sont en leurs propres personnes consituez et establis honorables Michel de Jusinge¹ et Nicolas Rochat, agissant en ce fait au nom et en qualitez de gouverneurs du village des Charbonnières, toutes fois par l'advis et consentemenz de tous les honorables Conseillers dudit lieu est avec assemblez ce jourdhuy en leur Conseil à rendition de leurs contes².

Les archives de ce Conseil ont totalement disparu. On retrouvera une organisation à la fin de ce même XVII^e, mais avec des procès-verbaux seulement dès 1730 environ. Nous aurons donc à la tête du village des gouverneurs et des chefs de famille, les gouverneurs représentant en quelque sorte l'exécutif, et les chefs de famille le législatif.

Cette formule tiendra jusqu'à la fin du régime bernois. Ce n'est que le XIX^e siècle, avec Vaud, que l'on mettra en place la formule en vigueur pendant plus de 2 siècles, avec un Conseil administratif pour l'exécutif et un Conseil général pour le législatif. Les noms de ces conseils purent varier, mais néanmoins la formule reste définitivement établie.

On sait que le village des Charbonnières céda toutes ses prérogatives, mais aussi toutes ses charges, à la commune du Lieu en 2010.

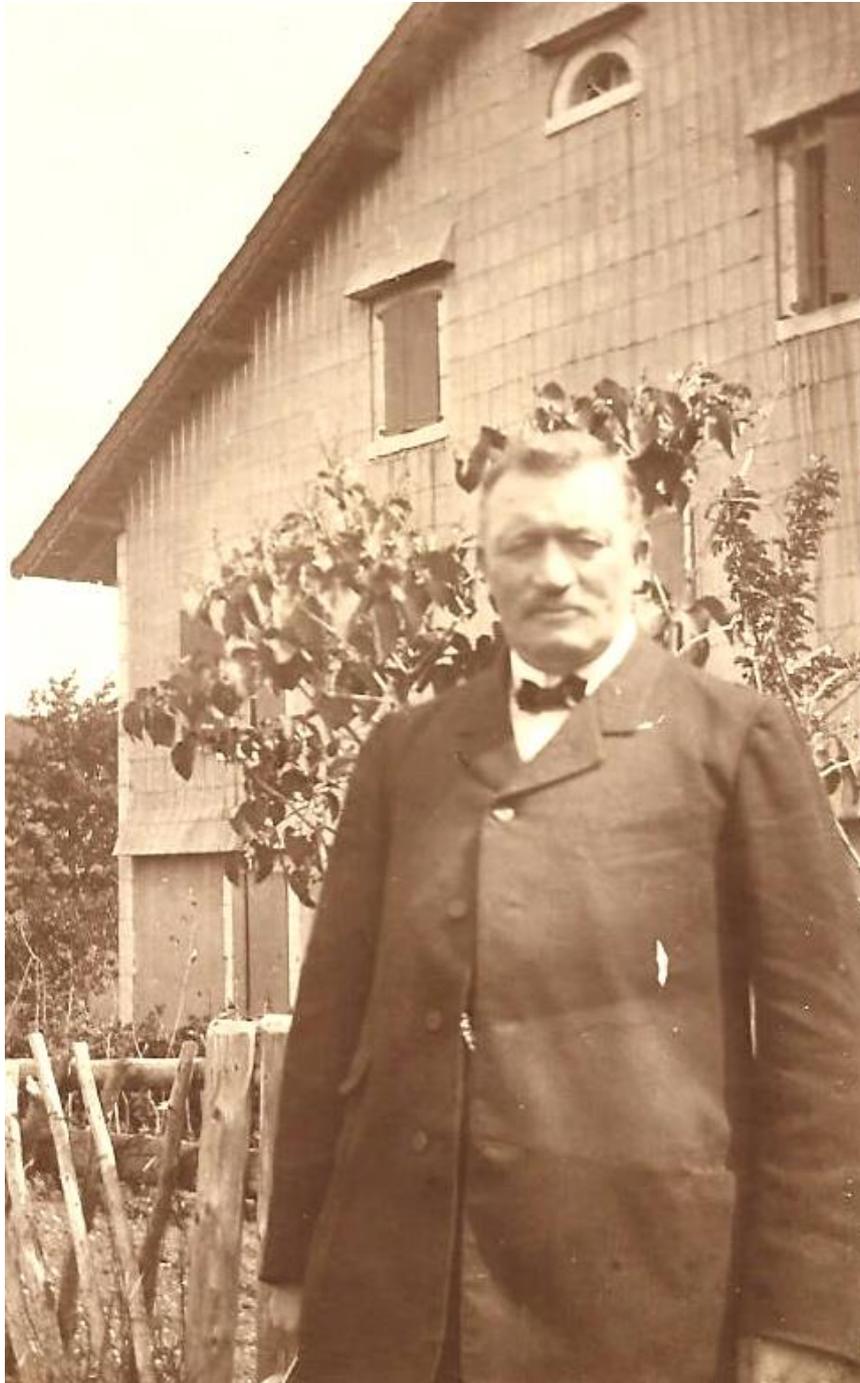
Déjà qu'à la fin du XIX^e siècle, l'église qui avait été construite par le village lui-même, fut cédée à la commune du Lieu. Celle-ci la garde encore aujourd'hui. Autres possessions le Local des Sociétés ou la Grande salle, et un petit alpage situé au-dessus du village nommé Palestine.

Les séances des autorités politiques du village s'étaient longtemps déroulées dans la salle que l'on avait construite sur le four à la fin du XVII^e siècle. Ensuite elles se tinrent vraisemblablement dans l'une des classes du collège construit par la commune en 1876, et enfin dans la petite salle du local élevé en 1937. Plus de besoin de salle dès 2010 où les autorités rendaient leur tablier.

¹ La famille de Jusinge s'établit aux Charbonnières, en Bonport à la suite de Rigaud. Sa présence reste perceptible encore au début du XVIII^e siècle.

² Curieusement document extrait des Archives du village du Pont et non celles du village des Charbonnières. VA1.

Elles avaient permis toute leur durée à d'aucuns de se faire la main en vue d'entamer une carrière politique plus large, au niveau de la commune ou même à celui du canton.



Un fidèle serviteur de la commune, Samuel Rochat Saïset (1857-1924). Il le fut aussi comme secrétaire de l'administration du village des Charbonnières. Sa veuve, Annette Rochat, devait poursuivre le chemin encore près d'une trentaine d'années.



Les municipaux et secrétaire devant l'Hôtel de Ville du Lieu en 1905.

Jeudi 23 décembre 1993



Les Charbonnières: derrière l'exécutif avec MM. Richard Golay, Willy Rochat, Patrick Cotting, Mme Gilberte Blatti et Olivier Lugrin. Assis: le législatif: MM. Alain Golay, Bernard Rochat président et Jean-Marc Rochat.



Municipalité et Conseil communal lors du 600^e de la commune du Lieu en 1996.



La Municipalité seule.

Une carrière en raccourci, celle de Charles-Louis, devenu Conseiller d'Etat



Les Charbonnières, le 15 mars 98

Invitation

Dimanche 15 mars, les cloches du village
ont carillonné pour annoncer l'élection au
Conseil d'Etat de

M. Charles-Louis Rochat

Venez partager le veue de l'amitié
avec l'heureux élu

dimanche 15 mars 98 des 20 heures à la garde salle

Soyez nombreux!

Le Conseil Administratif



Le morceau était sans doute trop gros !

Témoignage

Charles-Louis Rochat s'exprime

L'heureux héritage du verset de confirmation

Il m'a été demandé d'exprimer: «Comment votre foi vous a-t-elle permis de traverser toutes ces années passées au Conseil d'Etat?» Lorsqu'un conseiller d'Etat entre en fonctions, il solennise devant le Parlement la promesse traditionnelle «Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale»... et, plus loin: «Vous promettez de vous opposer à tout ce qui pourrait nuire aux principes de la religion et aux mœurs.» Que sont donc ces principes de la religion, référence du reste facultative pour le magistrat qui ne les reconnaît pas? Sont-ils constitutionnels, éthiques ou bibliques? Ils m'apparais-

sent découler davantage de valeurs universelles que d'une obédience purement chrétienne, véhiculée par les seules Eglises reconnues de droit public dans notre canton.

En tant que chrétien...

... je me réfère à une règle de vie qui s'appuie plus sur l'amour (qui n'exclut pas la fermeté...) que sur la foi, heureux héritage du lointain verset de confirmation: «Maintenant donc ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance et l'amour, mais la plus grande des trois est l'amour.»

Alors, l'apôtre «des gentils» déclarait-il déjà que l'amour serait le possible dénominateur commun interconfessionnel qui permettrait non seulement l'avènement d'un oecuménisme

embryonnaire, mais bien un cheminement parallèle, respecté et respectable, des principales religions?

Au risque de heurter les sensibilités les plus avivées ou les préceptes théologiques admis, je considère que la foi et l'espérance sont convictions de nature plus intime (je ne dis pas mineure) et sujettes à interprétations, ce qui n'élève cependant rien à leur fondement...

En tant qu'homme politique

L'action politique crée inévitablement des déceptions, des rancœurs et des incompréhensions auprès d'une partie des citoyens et des institutions. Je suis profondément surpris et souvent ému à la rencontre de gens inconnus qui me disent «Vous savez, nous prions pour vous, pour nos autorités», entendu pour le discernement nécessaire à l'exercice de la fonction à la lumière des valeurs chrétiennes.

L'Eglise doit-elle dès lors se positionner en matière politique? Je crois qu'il faut distinguer l'élaboration des lois et leur application.

Les objets politiques relevant de considérations éthiques, voire sociales, mises en consultation par l'autorité, peuvent, doivent recueillir l'avis étayé de l'Eglise. Cette même Eglise, lorsque l'application de textes légaux démontre à l'évidence des injustices, des oublis, peut également intervenir dans une perspective de les modifier, mais pas dans celle de les transgresser.

L'Eglise protestante, avec d'autres communautés, s'est impliquée de manière nuancée dans les problèmes ô

combien épineux de l'asile... Elle l'a fait avec proportionnalité et respect. C'était son rôle; cela ne doit pas devenir son cheval de bataille.

Et Dieu, dans tout cela?...

Si la charge de l'homme politique n'est pas de tout repos, celle du Seigneur n'a rien à lui envier...

Je me demande toujours, alors que j'assistais au culte paroissial dominical, à une époque où je devais fermer une maternité et que le prédicateur laïc appelait dans la prière d'intercession à la maintenir, comment donc le Seigneur a rendu ses voies pénétrables?...

Après tout, si la maternité a bel et bien été fermée, l'établissement poursuit sa mission à satisfaction de (presque...) tous. C'est peut-être cela un exaucement.

Amour, disais-je

J'y ajoute Humanité / Humilité / Humour. Tels étaient les trois points saillants du prêche prononcé lors de la dernière consécration des diacres et pasteurs en la cathédrale...

Mes convictions libérales y trouvent là parfait acquiescement, dès lors qu'elles s'accordent par exemple à distinguer égalité et équité de traitement (ah! la parabole des talents...), à considérer la politique comme un terrain où l'on s'affronte en adversaires plutôt qu'en ennemis, à apprécier l'honneur comme un zéphir aussi doux que passer...

■ Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat



Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat.

AGENDA

- **Dimanche 8 juillet**, culte à l'abbaye des carabiniers à Valeyres-sous-Rances, paroisse de Baulmes – Rances, page 3.
- **Mercredi 18 juillet**, chemin de prière à Saint-Loup, paroisse de Chavornay, page 3.
- **Jeudi 19 juillet**, Oasis, paroisse d'Orbe-Agiez, page 6.
- **Mercredi 25 et jeudi 26 juillet**, thé de l'été pour les Aînés, paroisse de Ballaigues – Lignerolle, page 2.
- **Dimanche 26 août**, célébration oecuménique au Solliat, paroisse de la Vallée, page 4.

Un beau témoignage.

Et ainsi de suite. En fait il faudrait plusieurs volumes pour raconter l'histoire politique et administrative d'un village qui peut se targuer de plus de cinq cents ans d'existence. Malheureusement aussi les temps ne sont plus ce qu'ils étaient, car si le village disparaissait en 2010, ce sera au tour de la commune du Lieu de tirer sa révérence en 2027 en fusionnant avec la grande commune de la Vallée.

